



*Conseil Métropolitain du 28 juin 2021*

## **La Métropole Européenne de Lille ambitionne de devenir une véritable « métropole cyclable »**

***100 millions d'euros seront consacrés aux aménagements cyclables jusqu'en 2026***



Alors qu'un trajet sur deux réalisé par les métropolitains fait moins de 3 km, la part du vélo dans les déplacements reste encore modeste sur le territoire métropolitain (environ 1,5% de part modale). Néanmoins, les évolutions très récentes avec l'essor notamment du vélo électrique et les pratiques constatées depuis le confinement de mai 2020 témoignent d'un réel potentiel pour ce mode de déplacement. Pour accélérer l'usage du vélo dans la métropole, les élus du Conseil Métropolitain ont adopté ce jour une politique cyclable métropolitaine ambitieuse. Elle vise à impliquer tous les acteurs du territoire, adapter le service V'lille et consacrer 100 millions d'euros pour l'aménagement d'un réseau cyclable continu, confortable et sécurisé.

« Notre volonté est de multiplier par 4 la part du vélo dans nos déplacements. Avec cette nouvelle politique cyclable, la MEL va prendre toute sa part avec un programme phare de 100 millions d'euros d'investissement pour créer des aménagements cyclables. Mais c'est avec le concours de tous que nous réussirons le pari de faire de la MEL une véritable métropole cyclable. », déclare Damien Castelain, Président de la Métropole Européenne de Lille.

### **Un réseau cyclable métropolitain hiérarchisé et facile d'accès**

S'inspirant des meilleures pratiques, le futur réseau cyclable métropolitain sera structuré en 2 grands types de voies, aux fonctions différentes :

- un **réseau principal à vocation intercommunale** qui **relie les communes entre elles et permet de rejoindre facilement les gares, les centres villes, les universités et les grands équipements métropolitains**. Une partie de ce réseau, dit « vélo + », proposera aux cyclistes encore plus de confort, plus de priorités et plus de lisibilité sur les itinéraires présentant le plus fort potentiel de développement. Il concernera 10 à 15 liaisons métropolitaines structurantes à l'échelle du territoire. Des aires de service seront aménagées sur ces liaisons avec des plans du réseau cyclable et du quartier, des espaces de repos et d'attente, des stations de gonflage, etc.
- le **réseau secondaire** complétera le réseau principal. Il **fera le lien entre les principaux quartiers des communes et permettra de rejoindre les axes principaux**

**Les aménagements du réseau principal et secondaire** seront rendus visibles par un revêtement rouge.

- **Pour les communes rurales de la métropole, des « réseaux de points-nœuds » seront constitués**. A l'image de ce qui est pratiqué en Belgique ou aux Pays Bas, il s'agit d'un système de fléchage d'itinéraires cyclables très simple, permettant notamment de mettre en valeur les atouts touristiques des communes. Idéal pour les randonnées à vélo, le cycliste choisit son itinéraire, en fonction de ses capacités et en toute liberté.

La Métropole Européenne de Lille consacrera, entre 2020 et 2026, 100 millions d'euros pour ces aménagements répartis de la façon suivante :

- 75 millions d'euros dédiés aux aménagements cyclables sur la voirie,
- 25 millions d'euros affectés au développement de voies vertes et véloroutes.

La cartographie du futur réseau cyclable métropolitain et la programmation des travaux seront présentées lors du Conseil métropolitain de décembre 2021.

### **Un service V'lille enrichi**

Disposant actuellement de 223 stations sur le territoire métropolitain, le V'lille, qui fête ses 10 ans cette année, sera enrichi de 38 nouvelles stations d'ici fin 2022. Les emplacements de ces nouvelles stations seront déterminés selon plusieurs critères (distance avec les stations voisines, densité du milieu urbain, proximité avec des lieux attirant beaucoup de public, etc). En outre, certaines bornettes, sous-utilisées actuellement, feront l'objet d'un redéploiement sur les stations les plus sollicitées.

### **Une implication collective**

Pour mettre en œuvre cette politique cyclable sur l'ensemble du territoire, la MEL souhaite créer un véritable « écosystème vélo » en invitant l'ensemble des acteurs à participer : communes, usagers, habitants, associations, professionnels, etc. Elle accompagnera notamment les communes dans le déploiement des places de stationnement dans l'espace public (compétence communale) à travers sa centrale d'achat mutualisée. En lien avec la Région et la SCNF, la MEL équippa les 34 gares du territoire de places de stationnement pour les vélos, les pôles d'échanges multimodaux et les parc-relais. Ou encore, elle informera et communiquera auprès des bailleurs et entreprises pour les inciter à équiper leurs patrimoines en faisant la promotion des aides et subventions existantes.

#### **À propos de la MEL**

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)  @MEL\_Lille  @metropoledelille

#### **Contacts presse :**

Yohan Engel  
Conseiller Communication du Président  
Responsable du service de presse  
[yengel@lillemetropole.fr](mailto:yengel@lillemetropole.fr)  
+33 (0)3 20 21 21 23  
+33 (0)6 82 13 57 26

Emilie Green-Leduc  
Service de presse  
[eleduc@lillemetropole.fr](mailto:eleduc@lillemetropole.fr)  
+33 (0)3 20 21 26 60  
+33 (0)6 30 46 35 96